




Comment devenir bénévole ?

Vous souhaitez donner un peu de votre temps afin de permettre à une personne de se déplacer ?
...Devenez bénévole !

→ Les conditions ?

-  Habiter sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais
-  Disposer d'un permis de conduire et d'une voiture assurée.
-  Vous serez indemnisé 0,35 € par km parcouru depuis votre domicile directement par le bénéficiaire.

→ Comment faire ?

Vous devez vous inscrire auprès du Centre Socio-Culturel du Thouarsais : voir page « **Contact** ».

Découvrez la convivialité du transport solidaire !



Contact

→ Vous souhaitez être bénévole ou utilisateur ?

Des permanences réparties sur le territoire auront lieu tous les mois afin de faciliter les inscriptions, de mettre à jour les plannings des bénévoles et de permettre un échange entre les bénévoles et les utilisateurs.

Pour connaître la date et le lieu de la prochaine permanence contactez le Centre Socio-Culturel du Thouarsais :

05 49 66 76 40

Planning des permanences :

www.thouars.csc79.org

→ Vous êtes déjà inscrit et vous avez besoin d'effectuer un déplacement ?

Contactez le Centre Socio-Culturel du Thouarsais pour faire votre demande jusqu'à 3 jours avant le trajet :

06 44 23 27 88

t.solidaire79@gmail.com

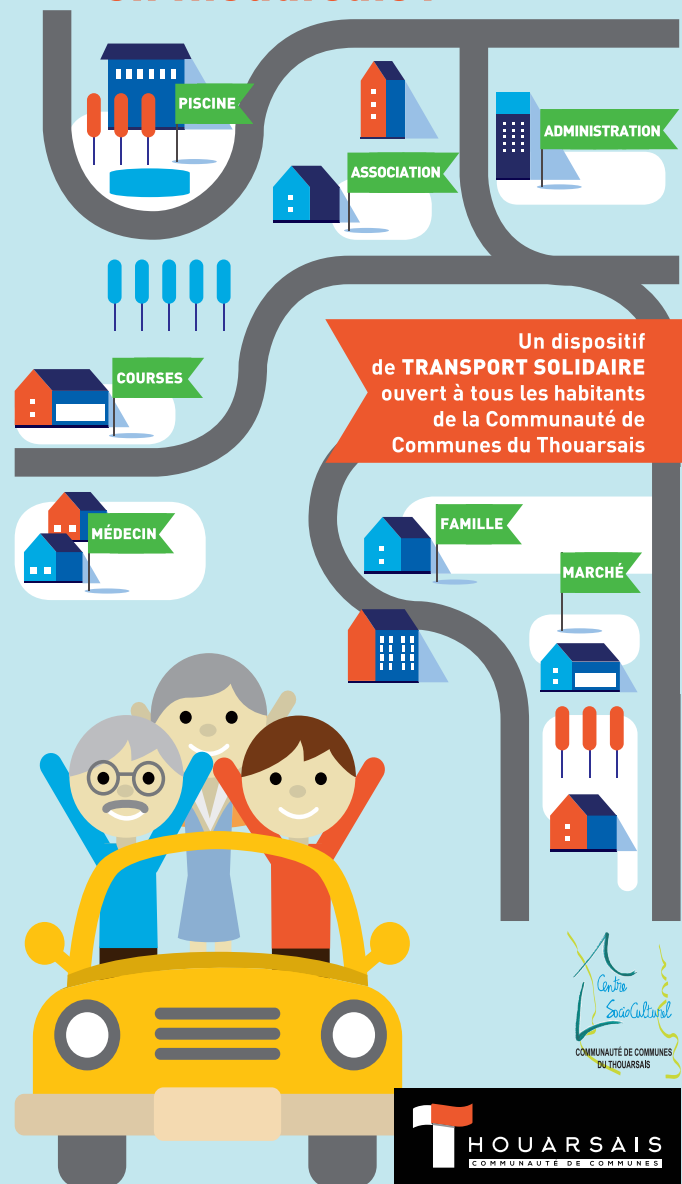
↳ **www.thouars-communaute.fr**

En partenariat avec



T'SOLID'R

Déplacez-vous facilement en Thouarsais !



Qu'est-ce que le transport solidaire ?



Le transport solidaire est basé sur la solidarité et le volontariat.

Ce dispositif permet de compléter l'offre de transport existante (RDS, Comm'Bus...). Il a pour objectif de limiter l'isolement dû au manque de moyen de transport et d'apporter un transport à moindre coût.

Pour cela, un chauffeur bénévole propose de donner un peu de son temps pour emmener une personne à un rendez-vous par exemple.

Comment devenir utilisateur ?

→ Pour qui ?

-  Vous habitez sur la Communauté de Communes du Thouarsais
-  Vous n'avez pas de moyen de locomotion ou vous ne pouvez pas utiliser ceux qui existent



Vous ne dépassez pas le plafond de ressources (par rapport à votre avis d'imposition) :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds des ressources des ménages (en €)
1	20 250
2	29 615
3	35 615
4	41 601
5	47 687
Par personne supplémentaire	+5 999

→ Comment fonctionne ce transport ?

1 Une inscription préalable auprès du Centre Socio-Culturel du Thouarsais est nécessaire.



2 Pour se déplacer, contactez (par téléphone ou mail) le Centre Socio-Culturel du Thouarsais au minimum 3 jours avant.

4 Vous indemnez vous-même le chauffeur le jour du trajet.

3 Vous serez rappelé par le CSC quand un bénévole aura accepté votre trajet.

→ Pour aller où ?

Les trajets s'effectuent sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais ou dans un rayon de 30 kms du domicile de l'utilisateur. Sauf pour les rendez-vous médicaux (y compris spécialistes), visite à un malade, rendez-vous administratifs ou accord spécifique préalable du chauffeur bénévole.

Les trajets pris en charge dans le cadre de l'assurance maladie sont exclus.

→ Quel prix ?

Pour en bénéficier vous devez :

- Adhérer au centre Socio-Culturel de Thouars pour l'année en cours : 12 € Tarif réduit : 6 €
- Indemniser le conducteur bénévole à hauteur de 0,35 € par km depuis le domicile du bénévole.